

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MAI 2018

Membres en exercice :	19	L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai , à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.
Membres présents :	16	Date de la convocation : 18 mai 2018 .
Membres votants :	18	Didier CAZIMAJOU (Maire), Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Mariline RIDEAU, Jean-Claude VACHER (Adjoint), Marie-Claude POULOU, Thierry RENAUD, Claude VETIER, Doris GAUTHIER, Joseph ARBORE, Karine BALL, Yann SAGET, Stéphan MACHEFERT, Maryline VALLADE, Philippe DUGOUA, Marie-Dolorès ANGULO (Conseillers Municipaux).
		Absents avec délégation : Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Hélène BOUTIER (pouvoir à Doris GAUTHIER).
		Excusés :
		Absente : Emeline ARONDEL.
		Secrétaire de séance : Maryline VALLADE

PREAMBULE

Après avoir fait l'appel des élus présents, le Maire leur demande s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2018 et s'ils ont des observations à faire. Aucune remarque n'étant observée, le compte rendu est adopté par 12 voix « pour » et 4 abstentions (D. GAUTHIER, J. ARBORE, H. BOUTIER, M-D. ANGULO).

Mme Maryline VALLADE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Arrivée de M. Philippe DUGOUA à 19h35 et de M. Yann SAGET à 19h40.

DELIBERATIONS

2018/21 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (Budget Commune)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide, à 12 voix « pour » et 5 voix « contre » (C. VETIER, D. GAUTHIER, H. BOUTIER, M-D. ANGULO, J. ARBORE), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	120.131,89
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	134.110,38
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	254.242,27
(A 2)	Déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	251.205,33
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	218.975,53
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	32.229,80
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		244.924,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		103.718,00
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	141.206,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		108.976,20
Excédent (+) réel de financement :		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		254.242,27
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		108.976,20
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		108.976,20
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		145.266,07
TOTAL (A1)		254.242,27
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
0,00 €	145.266,07 €	0,00 €	32.229 ,80 €
			R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			108.976,20 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/12 du 09 avril 2018.

2018/22 - BUDGET DE LA COMMUNE : D.M. N° 1

Le Maire informe le Conseil municipal des aménagements budgétaires à apporter au budget de la Commune afin de permettre la rectification de l'affectation du résultat 2017.

Il propose au Conseil municipal la décision modificative ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix « pour », 4 voix « contre » (D. GAUTHIER, H. BOUTIER, J. ARBORE, M-D. ANGULO) et 1 abstention (C. VETIER),

- **MODIFIE** le budget comme suit :

► Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opération / Chapitre / Article	Montant	Opération / Chapitre / Article	Montant
203-21-21318 – Maison du temps libre (climatisation)	+1.160,00€		
215-21-2132 – Bâtiments écoles (VMC logement)	+720,00€		
229-23-2315 – Voirie non déléguée (travaux route du Courneau) (puisard route de Candaubas) (panneaux voisins vigilants)	+135.000,00 € +5.700,00€ +250,00€		
254-21-21318 – Boulodrome (portes)	+180,00€		
OPFI-020-020 – Dépenses imprévues	-1.804,00 €		
OPFI-001-001 – Déficit reporté	-108.976,20 €	OPFI-001-001 – Excédent reporté	+32.229,80 €
TOTAL	+32.229,80 €	TOTAL	+32.229,80 €

2018/23 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2018

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de PORTETS peut bénéficier, au titre de l'année 2018, d'une subvention du FDAEC de 16.561,00 €.

Il propose de solliciter l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Opération	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant
203	Travaux Maison du Temps Libre (climatisation)	5.260,00 €	1323	FDAEC 2018	16.561,00 €
215	Préau école	16.689,00 €			
230	Parking stade	10.995,00 €			
	Total HT	32.944,00 €		Autofinancement	16.383,00 €
	TVA	6.588,80 €		TVA	6.588,80 €
	TOTAL TTC	39.532,80 €		TOTAL TTC	39.532,80 €

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDAEC 2018 et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2018/24 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus présents, dirigeants d'associations locales, se sont retirés de la salle et n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2018, les subventions suivantes :

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
Anciens combattants (Union Nationale des Combattants - U.N.C.)	200,00	200,00

Le suffrage exprimé par M. Jean Claude PEREZ n'est pas pris en compte.

Votants : 17

16 voix « Pour » et 1 abstention (J. ARBORE)

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
Anciens combattants (Fédération Régionale du Sud-Ouest des Camarades de Combat – F.R.S.O.C.C.)	200,00	200,00

Jean-Claude VACHER s'est retiré de la salle lors du vote.

Votants : 17

16 voix « Pour » et 1 abstention (J. ARBORE)

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
Club Omnisport Portésien (COP)	250,00	0

Christiane CAZIMAJOU se retire et ne participe pas au vote

Votants : 17

Unanimité

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
Florigraves	600,00	800,00

J.C VACHER se retire et ne participe pas au vote

Votants : 17

13 voix « Pour » et 5 abstentions (J. ARBORE, D. GAUTHIER, H. BOUTIER, C. VETIER, M-D. ANGULO)

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
Le Guidon Portésien	2.200,00	2.200,00

T. RENAUD se retire et ne participe pas au vote

Votants : 17

16 voix « Pour » et 1 abstention (J. ARBORE)

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
CAP section athlétisme	1.500,00	1.700,00

Votants : 18

17 voix « Pour » et 1 abstention (J. ARBORE)

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
Syndicat de chasse de PORTETS	500,00	500,00

J. ARBORE se retire et ne participe pas au vote

Votants : 17

Unanimité

Association	Attribution 2017	Attribution 2018
ADELFA	150,00	0,00
Boules lyonnaises de PORTETS	1.400,00	1.600,00
CAP section gymnastique volontaire	900,00	950,00
CAP section judo aikido	2.000,00	2.000,00
Club "Bel automne"	1.100,00	1.100,00
CAP section tennis	1.200,00	1.400,00
Gear Locker	200,00	200,00
GDSA (lutte contre les frelons asiatiques)	150,00	0,00
La Clé des Vignes	6.800,00	6.800,00
PORTETS F.C. (football)	2.600,00	2.000,00
PORTETS en fête	800,00	800,00
Temps libre Vireladais	200,00	200,00
Thalie	1.000,00	1.000,00
Subventions exceptionnelles accordées :		
PGCATM (Section cantonale)	0,00	100,00
Portets en fête	20,00	0,00
Enfermerasperou	200,00	0,00
PORTENSIS	969,70	0,00
TOTAL GENERAL	25.139,70	23.750,00

Votants : 18

17 voix « Pour » et 1 abstention (J. ARBORE)

2018/25 – MODIFICATION DES GROUPES DE FONCTIONS DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la nomination d'une nouvelle Secrétaire Générale, il y a lieu de modifier la délibération n°2017/45 du 24 juillet 2017 en ce qui concerne l'attribution de l'IFSE et du CIA.

a) Modification des groupes de fonctions pour l'IFSE :

Groupes de fonctions	Fonctions / emploi dans la collectivité	Montants annuel d'IFSE (agents non logés) Montant voté (Montant max. autorisé)
Rédacteurs		
Groupe 1	Fonctions de Secrétaire général	12 000 € (17 480 €)
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise	10 000 € (16 015 €)
Adjoins administratifs		
Groupe 1	Fonctions de Secrétaire général	9 900 € (11 340 €)

Groupe 2	Agent chargé de missions avec qualifications particulières	7 800 € (11 340 €)
Groupe 3	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	4 200 € (10 800 €)
ATSEM		
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ...	7 800 € (11 340 €)
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	4 200 € (10 800 €)
Adjoins d'animation		
Groupe 1	Agent responsable de service	7 800 € (11 340 €)
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	4 200 € (10 800 €)
Agents de maîtrise		
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois de la filière technique	7 800 € (11 340 €)
Groupe 2	Agent d'exécution...	4 200 € (10 800 €)
Adjoins techniques		
Groupe 1	Agent responsable de service	7 800 € (11 340 €)
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	4 200 € (10 800 €)

b) Modification des groupes de fonctions pour le CIA :

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Montants annuels maxima du CIA Montant voté (montant max. autorisé)</i>
Rédacteurs	
Groupe 1	1 440 € (2 380 €)
Groupe 2	1 200 € (2 185 €)
Adjoins administratifs / ATSEM / Adjoins d'animation / Adjoins techniques / Agents de maîtrise	
Groupe 1	1 110 € (1 260 €)
Groupe 2	780 € (1 260 €)
Groupe 3	420 € (1 200 €)

Ces modifications entrent en application à compter du 1^{er} juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix « pour » et 1 abstention (J. ARBORE), accepte ces modifications.

2018/26 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, il doit solliciter l'accord à l'ensemble des membres afin de présenter et voter cette délibération. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Il explique que l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettrait de faire face à des besoins ponctuels. La ligne de trésorerie interactive permet, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau).

Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « pour », 1 voix « contre » (M-D. ANGULO) et 3 abstentions (J. ARBORE, D. GAUTHIER, H. BOUTIER),

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- **RETIENT** la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, soit :
 - Montant de ligne de trésorerie : 100.000,00€
 - Durée : 1 an
 - Taux fixe : 1,27%
 - Mise à disposition des fonds : réalisé depuis l'espace Internet sécurisé
 - Remboursement des tirages : mandatement partiel ou total par débit d'office
 - Paiement des intérêts : chaque mois civil, à terme échu
 - Commission d'engagement : 150,00€
 - Commission de non utilisation : 0,50%

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

- M-D. ANGULO annonce que l’affiche donnant les explications concernant le garage à vélo se décroche sans cesse de son support suite à des dégradations. Elle demande à ce qu’un support plus solide soit installé à cet effet.

- C. VETIER souhaite aborder le sujet de la voirie et des compétences de la C.D.C Convergence Garonne concernant l’entretien des voies. Mr le Maire lui rappelle que des discussions sont en cours concernant la définition des voies d’intérêts communautaires. Le maire rappelle que les voies communales sont rétrocédées à ce jour à 100% à la C.D.C. et qu’elle doit en assurer l’entretien (bouchage de nids de poules). Malgré cette rétrocession de voirie, la Commune exécute certains travaux de bouchage de nids de poules, par mesure de sécurité, car le personnel d’entretien de la C.D.C. n’est pas toujours disponible.

- Le Maire informe également les élus qu’une réunion va être programmée concernant l’agence postale communale.

Tirage au sort pour la liste préparatoire du jury d’Assises 2019

- En application de la lettre du 23 mars 2018 émanant de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de la Gironde concernant les dispositions relatives au Jury d’Assises pour l’année 2018, le Conseil municipal, en séance publique, a procédé au tirage au sort de six personnes prises sur la liste électorale.

N°	N° électeur	Nom - Prénom	Adresse
1	182 (Bureau 1)	COURBIN Eliane (épouse BADOCCQ)	19 rue du 8 mai 1945 33640 PORTETS
2	5 (Bureau 1)	AGEZ Damien	1 plaçot de Darroubin 33640 PORTETS
3	179 (Bureau 1)	CORSAN Lucette	22 Grand rue 33640 PORTETS
4	636 (Bureau 2)	MOREUX Manon	8 impasse St Hilaire 33640 PORTETS
5	207 (Bureau 2)	COURET Bernard	4 plaçot de Gueydon 33640 PORTETS
6	101 (Bureau 2)	BOUCHAÏB Michelle (épouse FEREOLE)	59 route du Courneau 33640 PORTETS

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20.